

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du quatre avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le quatre avril deux mil vingt-quatre.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Eric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Philippe MATTON donne pouvoir à Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Marie-Gaëtane DANION.

Absent non excusé :

Soit : 20 présents et 3 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2024-04-10/13 Choix du projet retenu pour porter le projet de micro-crèche au sein de la Maison De Proximité

Monsieur le Maire rappelle que la délibération D2023-12-07/17 Choix du projet retenu pour porter le projet de micro-crèche au sein de la Maison De Proximité avait été ajournée en attente de complément d'information.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réhabilitation de la friche commerciale située au 197 rue Nationale à Pont-à-Marcq est en cours de finalisation et que la Maison de Proximité devrait être réceptionnée fin de ce mois si chacun tient ses engagements.

La Maison de Proximité, disposition phare du projet politique plébiscité en 2020, ouvrira ses portes courant du 1^{er} semestre 2024. Elle présente 3 espaces distincts :

- Un ERP composé de la France Services, du dispositif de recueil des titres sécurisés, de cabinets de médecins spécialistes et d'un pôle intergénérationnel ;
- Une micro-crèche pouvant accueillir 12 enfants de 0 à 3 ans ;
- Un pôle technique proposant une zone de stockage pour les services techniques, une salle d'archives municipales, un espace de stockage dédié aux associations locales.

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à candidature avait été lancé à l'issue du Conseil Municipal de septembre (D2023-09-14/15 Projet de crèche privée au sein de la MDP : mise en concurrence des porteurs - Cadrage général) afin de permettre aux porteurs intéressés de déposer un projet de micro-crèche complet.

Les candidatures ont été analysées par la commission jeunesse durant la semaine 48. Cotation de l'évaluation jointe en annexe n°8.

Conformément à la délibération cadre de la mise en concurrence, les porteurs des trois meilleurs projets ont eu la possibilité de participer à la soutenance lors du jury de sélection du mercredi 6 décembre 2023 en présence de Monsieur le Maire, de l'adjointe à la jeunesse, de l'adjoint au développement économique, du responsable enfance-jeunesse et du DGS.

A la suite de l'analyse des dossiers puis de la soutenance, la commission ad hoc a souhaité réaliser une visite d'un site des deux candidats présentant les propositions les plus abouties soit « Ma langue aux chats » et « Innovenfance ».

L'ensemble est consigné dans l'annexe n°8.

Après analyse et débat, le jury propose de confier le portage de la micro-crèche de la MDP à Innovenfance.

Les éléments ayant permis d'opérer le choix sont :

- Une structuration multisite permettant une assise budgétaire des plus solides ;
- Une organisation des remplacements innovante avec des agents mobiles ;
- Un axe de bien-être du personnel très prégnant ;
- Une ouverture pour adapter les horaires en fonction des besoins des utilisateurs locaux ;

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Après examen de la présente et échanges en séance, Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir :

- Entériner la proposition de Innovenfance pour le portage du projet de micro-crèche ;
- Entériner la proposition d'un contrat de location entre Innovenfance et la commune à ces fins ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 11/04/2024,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

